

cndp

Commission nationale

du débat public

Bilan

du débat public

Projet d'un parc éolien
en mer au large de la baie
de Saint-Brieuc

25 mars – 24 juillet 2013

dressé par le Président
de la Commission nationale
du débat public

19 septembre 2013

INTRODUCTION

Saisie le 20 juillet 2012 par le Président d'Ailes Marines SAS, d'un projet de parc éolien en mer dans la baie de Saint-Brieuc, la Commission nationale du débat public (CNDP) a décidé le 5 septembre 2012 d'organiser elle-même un débat public et d'en confier l'animation à une Commission particulière.

Elle a en effet considéré que :

- le projet revêtait un caractère d'intérêt national, en raison de la disposition de la loi n°2009-970 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement fixant à 23% la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique nationale d'ici 2020, en raison également de l'objectif de l'arrêté du 15 décembre 2009 relatif à la programmation pluriannuelle des investissements de production d'électricité fixant à 6 000 MW les installations éoliennes en mer et d'énergies marines à l'horizon 2020,
- les enjeux socio-économiques étaient importants, du fait à la fois de l'activité générée pendant la construction du parc et la création d'une filière industrielle, mais également de ses impacts sur la navigation maritime, la pêche et le tourisme,
- les impacts du projet sur l'environnement, l'avifaune, les mammifères marins, la visibilité et le paysage étaient significatifs.

La CNDP a précisé que le dossier du débat devrait notamment expliciter les projets d'aménagement connexes (raccordement au réseau électrique national et installations portuaires).

Le même jour, 5 septembre 2012, la CNDP a nommé Monsieur Antoine DUBOUT président de la Commission particulière du débat public.

Sur proposition de M. Antoine DUBOUT, elle a, le 3 octobre 2012, nommé membres de la Commission particulière du débat public : Mme Sophie CHEGARAY, Mme Claire de LOYNES, M. Joseph MOYSAN, M. Alain RADUREAU, M. Michel STEINER, M. Bruno de TRÉMIOLLES.

Le 6 février 2013, la CNDP a considéré le dossier du maître d'ouvrage comme suffisamment complet pour être soumis au débat public.

Elle a fixé les dates du débat du 25 mars au 24 juillet 2013 et en a approuvé les modalités d'organisation.

LE PROJET SOUMIS À DÉBAT

Iberdrola et Éole-RES ont créé un consortium en partenariat avec Areva, Technip et Neoen Marine, pour répondre à l'appel d'offres lancé par l'État en 2011. Lauréats en avril 2012 pour le projet de parc éolien en mer de la baie de Saint-Brieuc, Iberdrola et Éole-RES ont constitué une société par actions simplifiée (SAS) dénommée Ailes Marines.

L'appel d'offres proposait pour ce site un espace maritime de 180 km² pour l'implantation d'un parc dont l'objectif de puissance devait se situer entre 480 et 500 MW. Les critères de sélection des candidats étaient définis de la façon suivante : 40% pour le coût de vente de l'électricité, 40% pour le développement d'une filière industrielle, 20% pour l'environnement.

Les concertations conduites par la maîtrise d'ouvrage depuis 2009 avec certains acteurs de la zone choisie, ainsi que les contraintes géographiques et physiques ont abouti, par élimination, à la définition d'un champ de 77 km² situé entre 16,2 et 30 km des côtes, comportant 100 éoliennes espacées de 800 mètres à un kilomètre, pour une puissance de 500 MW.

Les éoliennes, développées par Areva, seront de type M5000-135 : un rotor de 135 m de diamètre et une hauteur totale de 175 m, pour une puissance unitaire de 5 MW.

L'investissement pour ce parc est évalué à 2 milliards d'euros, hors raccordement.

UN CONTEXTE DE DÉBAT SINGULIER

Les débats organisés par la CNDP doivent porter à la fois sur l'opportunité et sur les caractéristiques des grands projets d'infrastructures ou d'aménagement. Plusieurs scénarios sont généralement offerts à l'appréciation du public et mis en débat. Dans le cas de l'éolien en mer, il en allait autrement puisque le choix des différents sites avait été arrêté par l'État avant le lancement de l'appel d'offres qui avait présidé à la désignation des maîtres d'ouvrage lauréats.

La CNDP a néanmoins estimé essentiel que des débats publics soient organisés sur chacun de ces sites, ces débats intervenant avant la période de « levée des risques »¹ qui permet au maître d'ouvrage de se retirer du projet à l'automne 2013.

Une phase de concertation, menée par Ailes Marines, avait été conduite depuis 2009 auprès des acteurs locaux, en particulier le Comité Départemental des Pêches et le Comité Départemental de Voile des Côtes-d'Armor.

Cette concertation réduite n'avait toutefois pas associé l'ensemble du public, ignorant en particulier les touristes et les résidents secondaires, alors que le tourisme occupe une place primordiale dans l'économie de la baie de Saint-Brieuc. Les associations de protection de l'environnement, pourtant actives en Bretagne, n'avaient pas non plus été consultées. Si bien que le débat public s'est ouvert dans un contexte où tous n'étaient pas égaux devant l'information.

Par ailleurs, de nombreux éléments du projet apparaissaient comme arrêtés et déjà décidés, en particulier la zone d'implantation du parc et ses caractéristiques techniques. Le fait que le maître d'ouvrage ne soit pas en mesure de présenter les résultats des études d'impact a beaucoup gêné le public, qui a souvent manifesté son incompréhension face à la place et au calendrier du débat public dans le processus décisionnel. Le débat public aurait dû, selon certains, se tenir avant la définition de la zone propice ; d'autres considéraient au contraire qu'il aurait dû avoir lieu après les études d'impact. Face à ces réactions, la CPDP s'est souvent trouvée dans la position d'avoir à justifier la logique du débat, de défendre sa pertinence et son utilité.

Néanmoins, les réunions publiques ont fait émerger les questions essentielles concernant l'installation d'un parc éolien en mer, et ont largement contribué à l'information d'un public nombreux et concerné, qui a montré tout au long des échanges son vif intérêt.

¹ Période de « levée des risques » : le cahier des charges a prévu une période de 18 mois, durant laquelle le lauréat de l'appel d'offres doit réaliser des études. C'est au terme de cette période, qui prend fin le 23 octobre 2013, que le maître d'ouvrage pourra confirmer la faisabilité du projet.

QUELLE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE POUR LA BRETAGNE ?

Les questions liées à l'énergie tiennent à cœur de nombreux habitants d'une région en déficit énergétique. La Bretagne produit peu d'électricité, et à cet égard la création d'un parc éolien en mer est accueillie favorablement par une partie du public, qui considère que ce serait une manière pour la Région de participer à la production nationale, tout en installant une énergie renouvelable sur son territoire.

Les Bretons ont engagé depuis 2010 une réflexion au sein de la Conférence bretonne sur l'énergie, qui a élaboré le « pacte électrique breton ». Ce pacte repose sur un « triskèle » électrique, à savoir trois piliers complémentaires et indissociables : 1. la sécurisation de l'approvisionnement électrique, 2. le développement des énergies renouvelables, 3. la maîtrise de la demande en énergie. Pour la Région, le parc éolien en mer a toute sa place dans ce dispositif. Les institutionnels ont souligné qu'il s'intégrait aux objectifs énergétiques de la Région. Cette position de soutien a été partagée par un certain nombre de participants au débat.

De nombreux citoyens posent néanmoins la question du choix des investissements, du coût important du projet en ces « temps de crise », projet jugé non-durable par certains, la durée de vie d'un parc éolien étant limitée de 20 à 30 ans. Pourquoi ne pas investir davantage dans l'isolation de l'habitat ? Le projet *Vir'volt ma maison*, qui vise à réduire la consommation électrique dans l'habitat, est une action phare du pays de Saint-Brieuc. L'irrégularité du vent et l'intermittence de la production ont également été évoquées : l'énergie éolienne n'est pas continue, ce qui suppose que d'autres modes de production y soient associés, par exemple une centrale à cycle combiné gaz, comme celle de Landivisiau dont la construction est prévue d'ici 2016. Dans ce cas, peut-on réellement parler d'énergie propre et renouvelable ? Les élus régionaux ont assuré toutefois que le projet de centrale de Landivisiau était totalement indépendant du parc éolien.

S'agissant de l'éolien en mer, le maître d'ouvrage annonce pourtant un facteur de charge² de 40%, mais certains mettent ce chiffre en doute, se fondant sur les retours d'expérience de champs éoliens en mer du Nord.

Au titre des technologies d'avenir, les hydroliennes ont souvent été citées, retenant la faveur du public pour leur plus grande régularité et l'absence d'impact visuel ; en Bretagne, elle ne pourraient cependant être développées que dans la zone de Fromveur, près d'Ouessant, où les courants sont réguliers. Des programmes pilotes sont actuellement en cours au large de Paimpol.

... ET À QUEL PRIX ?

Le coût de l'éolien en mer est également interrogé ; certains jugent cette énergie trop chère, et s'inquiètent de la courte durée des concessions. Un projet industriel de cette ampleur pourra-t-il être rentabilisé en 20 ans ? Qui paiera ? demande le public. Ces questions sur le coût de l'éolien en mer sont revenues de manière insistante. Le prix du MW produit par l'éolien en mer est encore élevé comparé à d'autres modes de production, et à ce titre soutenu par l'État. De nombreux participants se sont inquiétés d'une trop grande incidence sur leur facture d'électricité. L'aide apportée par l'État au financement des énergies renouvelables serait en effet financée par la contribution au service public de l'électricité (CSPE), que paye le consommateur. L'augmentation de la facture d'électricité est évaluée, à l'horizon 2020, à 25€ par foyer et par an pour 6 000 MW à installer en mer sur le territoire national (soit douze parcs comme celui de Saint-Brieuc). Certains ont du mal à admettre ce qu'ils assimilent à un impôt supplémentaire, alors que le maître d'ouvrage est une entreprise privée.

² Facteur de charge : rapport entre la production électrique sur une année et celle qui serait produite sur cette période si l'éolienne fonctionnait en permanence au niveau maximal de sa puissance.

VERS UNE NOUVELLE FILIÈRE INDUSTRIELLE

La perspective de créer une industrie pérenne, destinée à produire non seulement pour la Bretagne, mais aussi pour le pays tout entier et même l'international, est considérée par le public comme un défi. Le pacte électrique breton prédispose la région à devenir une terre d'accueil des énergies propres, mais la question se pose, pour de nombreux participants, des incidences que pourraient avoir ce développement pour la Bretagne, en termes de profit comme d'impact sur le paysage. Le port de Brest a déjà voté un investissement de 134 M€ pour accueillir ces activités industrielles liées aux énergies renouvelables.

Des interrogations ont été soulevées : la création d'une nouvelle filière permettra-t-elle de diminuer à terme le prix de l'éolien en mer et d'en faire une énergie renouvelable plus abordable ? Par ailleurs, le maître d'ouvrage a parfois été questionné sur sa solidité financière.

L'EMPLOI CRÉÉ SERA-T-IL RÉGIONAL ?

Le fournisseur des éoliennes, Areva, a annoncé son intention de fabriquer une éolienne 100 % « made in France ». De nombreuses entreprises bretonnes pourraient, aux dires de l'industriel, être associées à la fabrication des éoliennes, en partenariat avec les deux usines que le constructeur souhaite installer au Havre. Dans quelle mesure la nouvelle filière profitera-t-elle aux entreprises locales ? Les réponses sont encore floues, malgré les efforts du consortium en direction des entreprises costarmoricaines. Le maître d'ouvrage annonce la création d'un millier d'emplois dans le grand Ouest, mais « *ces mille emplois ne se ramasseront pas comme des champignons* » annonce déjà le vice-président du Conseil Régional de Bretagne, résumant assez bien à la fois l'attente et l'inquiétude des habitants de la baie.

L'entreprise nazairienne STX, qui pourrait fabriquer les fondations jacket envisagées sur ce parc, installerait une usine à Brest. Le maître d'ouvrage a conscience qu'il faut former les jeunes, rendre attractifs certains métiers de la métallurgie et sensibiliser les lycéens aux nouveaux métiers de l'éolien.

Le nombre d'emplois, les qualifications requises, la durée de ces emplois, ont été des sujets très souvent évoqués. Le public doute parfois de la réalité des chiffres avancés. Même celui des 140 emplois annoncés pour la maintenance a été mis en doute par certains participants, qui se fondent sur des expériences étrangères.

QUELLES CONSÉQUENCES SUR LE TOURISME ?

Le président national de l'union des métiers de l'industrie hôtelière (UMIH), opposé au projet, a été plus loin, prédisant la perte d'emplois liés au tourisme. Le champ éolien, en perturbant le site remarquable de la baie de Saint-Brieuc (parfois qualifiée de « plus belle baie du monde »), ferait selon lui fuir les touristes, qui viennent en grande majorité pour la beauté du site. « *Vous parlez de 1500 emplois. L'été, chez nous, c'est 20 000 saisonniers en Bretagne* » s'est alarmé un professionnel du tourisme. Le tourisme est en effet la 2^{ème} activité économique des Côtes-d'Armor.

La crainte d'une désertion des touristes attirés par la beauté d'un littoral préservé a motivé de nombreuses prises de positions, qu'elles proviennent des associations de protection de l'environnement, de professionnels du tourisme ou d'habitants de la baie.

Le maître d'ouvrage a assuré qu'il était possible d'envisager un tourisme industriel lié à l'éolien, ce que jugent illusoire certains élus et plusieurs associations, qui ont le sentiment que tous les efforts mis en œuvre par la Région pour promouvoir un tourisme fondé sur les paysages sauvages et le milieu marin risquent d'être réduits à néant par le parc éolien. « *Le projet de la baie de Saint-Brieuc est un projet industriel, ce n'est pas un projet de parc d'attraction pour enfants* » a par exemple avancé un membre de l'association « Gardez les caps ». Le collectif des associations de la côte de Penthièvre et de la côte d'Émeraude (CAPE) souhaite quant à lui qu'une étude sérieuse sur les impacts économiques et touristiques réels soit conduite par le maître d'ouvrage.

L'IMPACT VISUEL ET SES CONSÉQUENCES

La question de la visibilité des éoliennes a été largement discutée tout au long du débat. Il semble que le maître d'ouvrage ait quelque peu sous-estimé l'importance de cette donnée pour les habitants de la Baie, très attachés au paysage maritime. L'argument selon lequel 76 éoliennes sur 100 seraient situées à plus de 20 km des côtes a souvent été avancé par Ailes Marines, qui n'a pu cependant nier que le parc, s'il devait se réaliser, serait visible d'un bout à l'autre de la baie de Saint-Brieuc. Le fait que la visibilité au loin soit meilleure pendant l'été, qui est précisément la période touristique, a fait paraître encore plus pesante la perspective d'un horizon marqué par les éoliennes.

Les photos-montages réalisés par le porteur du projet tendaient à mettre en avant la « maîtrise » de l'impact visuel, mais cela n'a pas empêché certains participants au débat de mettre en doute la sincérité de ces simulations.

Le 10 avril 2013, la CNDP a décidé, sur proposition de M. Antoine DUBOUT, faisant suite à des demandes formulées par l'association « Côtes-d'Armor Nature Environnement », puis par l'association des « Pêcheurs plaisanciers de Lancieux », qu'une expertise indépendante du maître d'ouvrage serait réalisée par l'adaptation du logiciel de simulation de l'École Navale, afin de donner un éclairage complémentaire sur l'impact visuel du projet vu des côtes.

La restitution de cette expertise a fait l'objet d'une réunion spécialement dédiée, le 17 juillet 2013, dans une salle adaptée et équipée. Le relatif scepticisme avec lequel ont été accueillis les résultats de cette expertise montrent bien à la fois la limite de l'exercice, mais aussi à quel point la composante affective du jugement porté par ceux qui craignent une trop forte présence visuelle ne peut être réduite par des arguments techniques.

LA POSITION DES PÊCHEURS, ENTRE VIGILANCE ET INQUIÉTUDE

La pêche est une activité importante de la baie de Saint-Brieuc, avec les deux criées de Saint-Quay Portrieux et d'Erquy, 4^{ème} port de France spécialisé dans la coquille Saint-Jacques. Elle emploie 1200 marins, avec 300 navires polyvalents. Les pêcheurs ont donc été associés de près aux concertations préalables conduites par Ailes Marines avant l'appel d'offres. Ils ont largement contribué à la définition du périmètre du champ éolien, exigeant en particulier que le champ soit remonté au nord pour épargner la zone de pêche aux arts dormants, et demandant un positionnement optimal des lignes d'éoliennes ainsi que l'ensouillage des câbles.

³ Le benthos est l'ensemble des organismes vivant dans la zone de fond marin, soit à proximité du fond, soit directement sur le substrat.

⁴ La zostère marine, aussi appelée herbe de mer ou varech marin, est une plante à fleurs qui se développe sur les fonds marins sableux. Cette plante, qui joue un rôle écologique important, a failli disparaître de l'océan Atlantique.

Le Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins des Côtes-d'Armor, extrêmement attentif aux effets potentiels du parc sur l'activité de pêche, demande à être associé à toutes les études, à chaque étape, et à être un acteur à part entière du projet, afin d'apporter ses recommandations et avis au maître d'ouvrage, mais aussi d'exprimer ses inquiétudes. Le Collectif des Patrons Pêcheurs de Saint-Cast le Guildo, qui regroupe plus d'une vingtaine de bateaux, reste soucieux et méfiant des conséquences de l'éolien sur la pêche, mais affirme son souhait de voir Saint-Cast devenir le port de maintenance du parc éolien, si ce dernier se réalise ; c'est au yeux de ce collectif une opportunité pour l'économie de ce petit port.

QUI POURRA NAVIGUER DANS LE PARC ? LES USAGERS DE LA MER S'INTERROGENT

Les pêcheurs attendent impatiemment la décision que rendra prochainement la Préfecture maritime quant aux contraintes et restrictions qui seraient imposées dans le parc.

D'autres usagers se sont également exprimés au cours du débat, avec des avis partagés. Le Comité Départemental de Voile des Côtes-d'Armor, qui a participé aux concertations préalables avec Ailes Marines, s'est déclaré favorable au projet et serein quant aux conditions de navigation qui seraient réservées aux plaisanciers. L'association des « Pêcheurs Plaisanciers de Lancieux » et « Malicorne Surf Association » ont adopté un point de vue beaucoup plus critique envers le champ éolien ; ils craignent une dénaturation du site et la perte d'un espace de liberté et d'évasion.

Enfin, les surfeurs du Cap Fréhel (l'un des spots les plus réputés de Bretagne) craignent l'impact perturbateur des 100 éoliennes sur les houles qui créent les vagues tant recherchées.

L'ENVIRONNEMENT, UN THÈME CHER AU PUBLIC BRETON

Il est surprenant que le maître d'ouvrage, lors des concertations préalables, n'ait pas associé aux échanges les associations de protection de la nature, très actives et compétentes en Bretagne. L'absence des résultats d'études commencées tardivement par le maître d'ouvrage a contribué à frustrer le public dont les nombreuses questions ont montré le niveau d'exigence et de compétence. Plusieurs questions ont été abordées : l'impact sur les oiseaux et les chauves-souris, les effets du bruit notamment pendant la phase chantier sur les espèces sous-marines et en particulier les mammifères, l'impact sur les fonds marins durant le chantier et les modifications de l'écosystème.

La richesse ornithologique de la baie de Saint-Brieuc justifie l'inquiétude d'une partie du public. La Réserve Naturelle des Sept-Îles et son importante colonie de Fous de Bassan ainsi que les falaises du Cap Fréhel et la population de mouettes tridactyles qui y est associée, seraient directement impactées par le parc éolien. Par ailleurs la baie est un carrefour très fréquenté par de nombreuses espèces migratoires. Le maître d'ouvrage n'a pas véritablement expliqué comment il entendait réduire les impacts éventuels du parc éolien, invoquant des études encore inachevées. Il a noté toutefois la demande récurrente d'une approche globale des déplacements d'oiseaux, de jour comme de nuit.

Le bruit sous-marin provoqué par les engins de chantier durant l'installation des éoliennes a également préoccupé les protecteurs de la nature, dont les associations CAPE et VivArmor Nature. Le bruit généré par le battage des pieux lors de l'installation des fondations jacket peut perturber les mammifères et certains céphalopodes. Le maître d'ouvrage s'est engagé à lancer des « frappes d'annonce » avant la phase de battage proprement dite, afin de faire fuir les mammifères, en particulier le grand dauphin dont plusieurs dizaines d'individus fréquentent la baie. Technip, qui installera les fondations, pourrait également avoir recours à la technique du « rideau de bulles », censée perturber la propagation des vibrations sonores.

Les pêcheurs se sont eux aussi montrés inquiets face à une éventuelle raréfaction de la ressource halieutique, essentiellement pendant la phase d'installation. Certains ont questionné le maître d'ouvrage sur l'impact du champ éolien sur l'écosystème benthique³ et sur le risque d'aggravation de la prolifération de la crépidule, une espèce de gastéropode envahissante de la baie.

Enfin, l'Agence des Aires Marines Protégées a demandé que soit évitée, au cours de l'ensouillage des câbles, une zone d'herbiers de zostères⁴ située près d'Erquy.

LE CHOIX DU TYPE DE FONDATIONS ENCORE INCERTAIN

Le maître d'ouvrage, qui a annoncé son intention d'utiliser des fondations jacket, a cependant précisé que cette option était pour l'instant privilégiée, mais pas encore définitivement arrêtée. Or cet élément fait partie d'une des demandes essentielles de la part des pêcheurs, pour lesquels seul ce type de fondation serait acceptable. C'est aussi la position des élus des Côtes-d'Armor.

Le port de Brest confirme par ailleurs l'agrandissement des espaces du port dédiés aux énergies maritimes renouvelables, précisément pour prendre en compte la fabrication et l'entreposage des fondations jacket.

LE RACCORDEMENT ET L'ATTERRAGE

Réseau de Transport d'Électricité (RTE), en charge du raccordement au réseau depuis la sous-station électrique en mer, s'est efforcé de répondre aux questions que n'a pas manqué de poser le public au sujet de l'atterrissage des câbles. Le choix du poste électrique à terre n'est pas encore déterminé et l'atterrissage se fera soit au poste de la Doberie, au sud d'Erquy, soit au poste de Tréguen. Les pêcheurs ont demandé que l'atterrissage se fasse sur la plage des Rosaires à Plérin, le long d'un câble de télécommunications « FLAG » déjà existant. Les études et la concertation qui auront lieu après le débat public détermineront le choix de RTE.

QUEL PORT POUR LA MAINTENANCE ?

Trois ports de maintenance potentiels, répondant par leurs caractéristiques aux exigences du maître d'ouvrage, ont été identifiés : Erquy, Saint-Cast le Guildo et Saint-Quay Portrieux. Le choix, qui sera fait par le Conseil Général des Côtes-d'Armor, propriétaire des ports, est attendu par les trois communes avec une égale impatience. Le Conseil Général a préféré reporter sa décision fin septembre 2013, pour tenir compte des enseignements du débat.

LA CONDUITE DU DÉBAT

La région Bretagne n'avait jamais connu de débat public organisé par la Commission nationale du débat public. C'est encore une procédure inconnue et mal comprise. La CPDP a donc dû redoubler de pédagogie, afin de réussir cet exercice d'intelligence collective vers lequel tend le débat public. Une vaste campagne d'information a été lancée avant et pendant le débat : distribution de documents dans 90 000 boîtes aux lettres de 44 communes, diffusion d'un CD-Rom à 4 000 exemplaires, campagne d'affichage, distribution de tracts, insertions dans les médias et les médias web. Le débat a été très largement suivi par les médias locaux.

Les habitants de la baie de Saint-Brieuc se sont déplacés nombreux : 2 500 personnes ont assisté aux 11 réunions publiques. 70 cahiers d'acteurs ont été publiés, ce qui est considérable. 392 questions ont été posées, 105 avis émis.

Le site internet du débat a enregistré près de 30 000 connexions.

Il faut féliciter la CPDP qui a organisé trois réunions en juillet, dont celle de la réunion consacrée à la restitution de l'expertise complémentaire, permettant ainsi aux estivants et aux propriétaires de résidences secondaires de participer au débat.

Par ailleurs, la CPDP s'est efforcée de faire intervenir en réunion de nombreux acteurs, et les points de vue les plus divers ont eu l'occasion de s'exprimer, contribuant à une large information du public sur les différents enjeux du projet. La bonne tenue des échanges, même s'ils ont été parfois vifs de la part d'un public exigeant, est également à mettre au compte de la CPDP, dont les membres ont fait preuve à la fois de rigueur et d'ouverture.

CONCLUSION

Au terme d'un débat très suivi et qui a mobilisé les habitants de la baie de Saint-Brieuc, des décisions importantes sont attendues : celle de la préfecture maritime, en premier lieu, qui va décider des usages à l'intérieur du parc, si ce dernier se réalise ; celle du Conseil Général, à qui revient le choix du port de maintenance ; enfin, la décision de RTE concernant le choix de la zone d'atterrage. Le maître d'ouvrage, quant à lui, devra donner rapidement les résultats des études environnementales en cours. Des interrogations encore vives demeurent que les études d'impact devront s'attacher à lever.

LES SUITES DU DÉBAT

Si le maître d'ouvrage décide de poursuivre son projet, il conviendra qu'il réponde à l'ensemble des préoccupations exprimées au cours du débat, notamment en matière d'environnement, d'emploi et de développement économique régional, de soutien à la pêche et à l'activité touristique.

Il devra notamment poursuivre le dialogue avec l'ensemble des acteurs associatifs, concernant les impacts du projet sur l'environnement, observer la plus grande transparence dès la réception des résultats des études en cours et s'engager à instaurer divers suivis tout au long de la durée de vie du parc.

Ce dialogue devra s'adresser au grand public. Le débat a en effet laissé apparaître une aspiration très forte à la participation des citoyens aux dispositifs de gouvernance.

La CNDP recommande par ailleurs au maître d'ouvrage de veiller, s'il décidait de poursuivre son projet, à ce que les enquêtes publiques sur le parc éolien et sur son raccordement interviennent simultanément, les deux projets étant totalement indissociables.

Ce bilan sera rendu public avant la fin du délai de deux mois suivant la clôture du débat. Le maître d'ouvrage disposera alors de trois mois pour arrêter, expliciter et rendre publique sa décision quant au principe et aux conditions de la poursuite du projet.



Christian Leyrit
Président de la Commission
nationale du débat public

cndp
Commission nationale
du débat public

244 bd Saint-Germain 75007 Paris
Tél. 01 44 49 85 60 - Fax : 01 44 49 85 61
www.debatpublic.fr - email : contact@debatpublic.fr